

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMMES HORAIRES	1
ARTICLE 1 ORGANISATION	2
ARTICLE 2 ASSURANCES	3
ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES	3
ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS	4
ARTICLE 5 PUBLICITE	5
ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES	5
ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE	6
ARTICLE 8 RECLAMATIONS – APPEL	7
ARTICLE 9 CLASSEMENTS	7
ARTICLE 10 REMISE DES PRIX	7

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 8 décembre 2025		Parution du Pré-règlement
Samedi 7 février 2026		Parution du règlement définitif
Lundi 27 avril 2026		Clôture des engagements - Parution du roadbook
Samedi 9 mai 2026	8h00 à 12h00	Vérification administratives et techniques
	13h00	Publication des équipages admis au départ
	14h00	Départ étape PROLOGUE à SIDI YAHIA
	19h00 Cérémonie Départ officiel	Musée de l'Automobile Club du Maroc de BOUSKOURA
Dimanche 10 mai 2026	08h30*	Départ de la 1ère étape BOUSKOURA
	15h55*	Arrivée de la 1ère étape KOURIBGA
	20h00	Publication de l'ordre de départ pour étape 2
Lundi 11 mai 2026	09h00*	Départ de la 2ème étape BIN EL OUIDANE
	16h19*	Arrivée de la 2ème étape BIN EL OUIDANE
	20h00	Publication de l'ordre de départ pour étape 3
Mardi 12 mai 2026	09h15*	Départ de la 3ème étape EL BOROUJ
	15h11*	Arrivée de la 3ème étape SKOUR REHAMNA
	20h00	Publication de l'ordre de départ pour étape 4
Mercredi 13 mai 2026	09h00*	Départ de la 4ème étape ESSAOUIRA
	16h38*	Arrivée de la 4ème étape PARADIS PLAGE
	20h00	Publication de l'ordre de départ pour étape 5
Jeudi 14 mai 2026	11h30*	Départ de la 5ème étape SIDI IFNI
	16h55*	Arrivée de la 5ème étape SIDI IFNI
	21h00	Publication de l'ordre de départ pour étape 6
Vendredi 15 mai 2026	9h00*	Départ de la 6ème étape SIDI IFNI
	15h08*	Arrivée du Rallye PARADIS PLAGE
	16h00	Vérifications finales et affichage classements finaux
Publication des résultats du rallye :	18h00	PARADIS PLAGE
Remise des prix :	18h00	PARADIS PLAGE

(* = Heure de fin d'étape peut changer en fonction de la validation du parcours il est à titre indicatif.)

REGLEMENT PARTICULIER 15^{ème} Maroc Historic Rally

Ce pré-règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FRMSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le club des sports mécaniques « Le Grand Maghreb » 29 boulevard Abdelmoumen, quartier Tour Hassan, Rabat, et YL Events, 11 Rue Abbaticci, 20137 Porto Vecchio, organisent le **15^{ème} MAROC HISTORIC RALLY**

Réglementation opposable. Sauf dispositions spécifiques mentionnées dans le présent règlement particulier de l'épreuve, sont applicables, les mesures, pénalités et sanctions sont inspirées des règlements de la FRMSA.

Comité de soutien

FMVA : Abdellah ABDELLAOUI, Khalid KABBAGE, Rafik LAHLOU

Président de la FRMSA : Youssef ZAHIDI

Secrétaire Général FRMSA : Rehioui BENNACEUR

Trésorier Général FRMSA : Ahmed HOUBRI

Président RACM : Mohamed BACHIRI

Comité d'Organisation

Président : Yves LOUBET

Coordinateur Relation avec les partenaires Ali IDRISSE

Président délégué : Chakib RAHMOUNE (Président Automobile Club du Grand Magreb)

Secrétaire générale : Marie France AGOSTINETTI

Trésorier : Dominique MARCIANO

Coordonnatrice du rallye : Mme Chaymaa HRISSE

Organisation : Philippe Bouvier - Jacky Duchaine

Secrétariat du Rallye : Club des Sports Mécaniques, « Le Grand Maghreb »,

29 boulevard Abdelmoumen, quartier Tour Hassan, Rabat 10000-Maroc

Email : yloubet2a@gmail.com

Téléphones : Yves Loubet : +212648866569 / Marie France Agostinetti : +33608673577

1.1 OFFICIELS

Observateur Fédéral :

Ahmed HOUBRI

COMMISSAIRES SPORTIFS :

Président du collège

Jean Roch LE BOSSE (F)

Membres du collège

Marie France AGOSTINETTI (F)

Adjointe du collège

Evelyne LE BOSSE (F)

DIRECTION DE COURSE :

Directeur de Course :

Jannick DAUBIGNE (F)

Directeur de Course Adjoint :

Jean Luc TORLIGUIAN (F)

Secrétaire de Direction :

Philippe BOUVIER (F)

Commissaires Technique :

Denis BEYTHOUX (F)

Responsable sécurité et implantation

Dominique MARCIANO (MA)

Chargés des Relations avec les Concurrents

Marie France AGOSTINETTI (F) Jean Baptiste SALMOCHI (F)

Responsables des classements :

Mathieu PETITGIRARD (F)

Responsables des parcs de regroupements

Equipe CASTELLANO 2 (MA)

Directeurs De Course Délégués aux ES

Philippe VANHAESEBROUCK (F)

Jacques GAUTHIER (F)

Jean Michel PIGENET (F)

Responsable des Vérifications Administratives

Marie France AGOSTINETTI (F)

Jean Baptiste SALMOCHI (F)

VIALARD Bernard (F)

Responsable système géolocalisation

Denis BEYTHOUX (F) Oualid TERRAB (MA)

Vérifications Techniques pendant l'épreuve

Gérard DELIGARDE (MA)

Voiture Nationale

Dominique MARCIANO (MA)

Voiture Info sécurité

Responsables Voiture Damier

Rafaël GONZALEZ (E) Miguel GONZALEZ (E)

Responsables des Parcs Fermés

Philippe CASTELLANO (MA)

Responsable Matériel

Zakaria KNIZI et Zakaria ELOUARD (MA)

A l'exception du collège des commissaires, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2 ELIGIBILITE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation FRMSA N° **A VENIR**.

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu le SAMEDI 9 MAI 2026 de 8h00 à 12h00, sur acceptation de l'organisation uniquement, à SIDI YAHIA.

Les vérifications finales seront effectuées le vendredi 15 mai 2026 à Paradis Plage dans le parc final.

Prix de la main d'œuvre : 65 € de l'heure.

ARTICLE 2. ASSURANCES

En plus de l'assurance organisation, les voitures engagées au 15è Maroc Historic Rally, devront posséder leur propre assurance responsabilité civile et assurance rapatriement pour les équipages et les membres de leur équipe présente sur l'épreuve.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1.2 Est admise toute personne physique ou morale désignée comme « concurrent » composant « l'équipage », une personne titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours. Pour ce, elle devra être titulaire, d'une licence FRMSA, ou d'une licence de son pays accompagnées d'une autorisation de l'ASN du pays de sa licence.

3.1.1.9 Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.5. Toute personne qui désire participer au Maroc Historic Rally doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement dûment complétée, avant le LUNDI 17 AVRIL 2026.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

3.1.10 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à : **6000 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs à : **12000 €**

Ces droits d'engagement comprennent : l'assurance, les regroupements du midi, deux plaques rallyes, la remise des prix.

Les droits d'engagement seront remboursés au candidat dont l'engagement aura été refusé avant les contrôles administratifs et techniques. L'organisation pourra conserver un montant forfaitaire (Assurance + frais d'organisation engagés) d'une valeur de 1000€. En cas d'annulation du rallye, due à une obligation indépendante de la volonté de l'organisation, un montant minimum de 1000€ pourra être conservé par l'organisation.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à réception du justificatif de virement. **ATTENTION, DANS L'INTITULE DU VIREMENT METTRE NOMS DU PILOTE ET COPILOTE**

3.3. ORDRES DE DEPART

3.3.1. Pour la première étape du rallye, le départ pour les concurrents sera donné suivant un ordre défini par la direction de course.

Pour les étapes suivantes le départ sera donné suivant une liste appelée « ordre de départ », avec les pénalités de l'étape précédente, et après reclassement éventuel de concurrents décidé par la direction de course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

3.3.2. Pour toute la durée du rallye les 30 premiers concurrents partiront de DEUX MINUTES en DEUX MINUTES. Sauf adaptation des timings par l'organisation en accord avec la direction de course.

En cas de repositionnement de concurrents parmi les 30 premiers, le nombre de bénéficiaires de la mesure des « deux minutes » se verra augmenté d'autant que de reclassés.

Sauf en cas d'abandon définitif, le concurrent qui voudrait être réintégré pendant une étape, doit impérativement récupérer à la sortie du parc fermé de départ ou à la sortie du parc de regroupement, ou au point de départ de l'étape son carnet de bord pour avoir la possibilité d'être réintégré.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Voitures autorisées dans les périodes

4.1 - Sont admises pour :

- **E** : de 1947 à 1961 Annexes VIII et IX de l'Annexe FIA
- **F** : de 1962 à 1965 Annexes VIII et IX de l'annexe FIA K
- **G1** : de 1966 à 1969 Tourisme Homologué et voitures GT des Annexes VIII et IX de l'annexe FIA K
- **G2** : de 1970 à 1971 + **GR** de 1966 à 1971 des Annexes VIII et IX de l'annexe FIA K
- **H1** et **HR** : de 1972 à 1975 des Annexes VIII et IX de l'annexe FIA K
- **H2** et **HR** : de 1976 respectant Annexes VIII et IX de l'annexe FIA K.
- **I** et **IR** : de 1977 à 1981 respectant Annexes VIII et IX de l'annexe FIA K
- **J1** : de 1982 à 1987
- Issues du **RMH**
- **J2** : de 1986 à 1992
- **K** : de 1993 à 2000
- **1600 cm3 à 8 et 16 soupapes** : Réservé aux véhicules ayant été homologués dans une formule de promotion de marque pour les rallyes TERRE dont la fiche d'homologation FIA est de 1986 à 2001. Cette catégorie portera le nom de « **CHALLENGE FORMULE DE PROMOTION 1600** » (CFP).

Tous les véhicules devront respecter les articles portants sur les équipements de sécurité FIA et/ou FRMSA. Toute demande d'engagement sera sur acceptation du dossier et du véhicule par l'organisation.

4.1.1 Les voitures qui ont fait l'objet de modifications ou d'adjonctions excèdent les limites autorisées par l'annexe K 2014. Mais sans aller au-delà des modifications suivantes :

- Moteur : Adjonction de radiateurs d'huile, sans modification de la carrosserie. Aucune restriction pour les supports, sans modification des emplacements d'origine.
- Boite de vitesses : Rapports et système d'engagement libres, mais en conservant les carters d'origine du modèle. Aucune restriction pour les supports, sans modification des emplacements d'origine, uniquement avec grille en « H ».
- Suspension : Renforts des points d'ancrage et des chapelles d'amortisseurs, Ressorts et amortisseurs libres sans changer les points d'attaches d'origine.
- Freins : Remplacement des tambours par des disques (dans le respect des spécifications des périodes). Changement étriers et disques autorisé dans le respect de spécification de la fiche d'homologation.
- Echappement : Libre dans le respect des règles de l'ASN.
- Direction : Rapport libre en conservant le principe d'origine. Tout type d'assistance à la direction est autorisé.
- Roues et pneumatiques : Libres
- Ventilation de l'habitacle : Sans modification de la carrosserie.
- Passage de roues : modifications intérieures mais sans modification des ailes d'origine, ou respect des spécifications de période pour le groupe considéré (élargisseur d'ailes)
- Vitres : Hors le pare-brise, toutes les parties vitrées peuvent être en polycarbonate épaisseur mini 5 mm
- Carrosserie : Renfort de châssis libre sans aucune modification des points d'ancrage de tous les éléments mécaniques. Eléments de carrosserie démontables autorisés en fibre de verre, dans le respect des spécifications de période pour le groupe considéré.
- Réservoir de carburant : Respect de l'article 5.5 de l'annexe K 2014.

4.2. PNEUMATIQUES

Le type et le nombre de pneus terre et/ou asphalte sont libres.

4.3. ASSISTANCE

L'assistance sera libre entre les parcs ou les spéciales (ES).

A chaque fin d'étape, un lieu de parc d'assistance conseillé par l'organisation et gardé sera proposé.

Si une voiture, suite à une sortie de route ou un problème de sécurité, veut être réintégrée dans le rallye, elle devra être présentée aux commissaires techniques pour être acceptée, au moins 1 heure avant le départ de son heure de départ en sortie de parc ou au point de départ de l'étape.

En cas de problème mécanique, un équipage est autorisé à se faire aider par d'autres équipages, mais devra passer un CH (contrôle horaire) ou un départ d'épreuve chronométrée par ses propres moyens, moteur en marche et équipage au complet (Pilote et copilote). Le temps imparti pour l'assistance de fin d'étape sera de quatre heures, sauf pour les fins d'étape ou la liaison est libre.

4.9 Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures pourront être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Surveillance des « SLOW ZONE » dans les ES également. **Une somme de 120€ pour la location du matériel sera à payer** à l'organisation lors des vérifications administratives

ARTICLE 5. PUBLICITE et RESPONSABILITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont : Sera précisé par voie d'additif.

5.2.1 Obligation des Concurrents : L'équipage nommé sera responsable de tout acte contraire au règlement de l'épreuve ou au code pénale du pays avant, pendant et après l'épreuve.

5.2.2 Les organisateurs, après consultation de la direction de course, se réservent le droit d'exclure de l'événement à tout moment n'importe quel concurrent qui aurait dérogé au droit civil, aux réglementations de la circulation et/ou aurait agi d'une façon non favorable au bon fonctionnement de l'événement, ou se serait comporté d'une façon à apporter à l'événement une mauvaise image. Une telle décision est à la seule discrétion des organisateurs et ne pourra pas donner droit de faire appel aux concurrents en faute.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le Maroc Historic Rally 2026 représente un parcours de **1506** kms dont 433,54 kms de spéciale. Il est divisé en 1 étape prologue et 6 étapes. Il comporte **28** épreuves spéciales. Les épreuves spéciales et l'itinéraire-horaire figurent en annexe.

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont libres.

Il est interdit aux voitures de course inscrites sur le rallye, ou à tout autre véhicule de course de se rendre sur le parcours des ES du rallye, à compter du VENDREDI 8 MAI 2026. Le non-respect de cette interdiction entraînera une pénalité de 5 minutes et une amende de 500 euros due à l'organisation, en supplément d'éventuelles poursuites par les autorités du pays.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Dans certaines épreuves chronométrées **IL Y AURA DES « SLOW ZONES »** afin de garantir la sécurité dans des zones sensibles (Voir roadbook)

7.1 DEBUT ET FIN D'ETAPE

Etape Prologue : début et fin à SIDI YAHIA (remoque possible jusqu'à BOUSKOURA)

Etape 1: L'arrivée sera à KOURIBGA (remoque possible jusqu'à BIN EL OUIDANE)

Etape 2 : L'arrivée sera à BIN EL OUIDANE (assistance au lac, parc de nuit gardé, mais pas obligatoire)

Etape 3 : le départ sera donné à EL BOROUJ, l'arrivée à SKOUR REHAMNA (remoque possible jusqu'à ESSAOUIRA)

Etape 5 : Le départ sera donné à SIDI IFNI

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Jaune - Chef de poste : Chasuble Orange

7.3. CONTROLES HORAIRE

Tout concurrent ayant un retard supérieur à 15 minutes au temps imparti maximum, de CH en CH, se trouve en situation de «Mise hors-course» et peut solliciter sa réintégration selon la procédure décrite en 7.5.1 et 7.5.2.

Un concurrent ne pourra faire pointer son carnet de bord à un CH qu'en présence de l'équipage au complet et du véhicule dont le numéro de course sera clairement identifiable par les commissaires du CH depuis leur point de contrôle.

Seul le pointage de rentrée en parc fermé de fin d'étape peut être réalisé par quelqu'un d'autre que l'équipage.

7.5.1. EPREUVES SPECIALES

Les épreuves spéciales sont des épreuves de vitesse découpées en tronçons avec la possibilité pour l'organisation de créer des zones à vitesse réduite dans la traversée des villages ou des CP avec arrêt obligatoire (Suivant road book). Le chronométrage est effectué minimum à la seconde.

Si un concurrent se présente avec un retard supérieur à 15 mn au CH d'une ES, mais avant la voiture balai, il pourra prendre le départ de l'ES sur décision du directeur de course de l'ES qui demandera l'accord du directeur de course de l'épreuve. Le concurrent pourra se voir refuser son droit à faire l'ES en « configuration course » pour motif de sécurité ou de non-conformité de sa voiture, dans ce cas il sera placé devant la voiture balai en condition de liaison sans chronométrage et sera sous le coup de la pénalité justifiée pour une ES non-courue.

7.5.2 REINTEGRATION et PENALITES

Tout concurrent en situation d'abandon, pourra réintégrer le Maroc Historic Rally, sur sa demande, avec l'accord du Directeur de course aux conditions suivantes :

- Avoir saisi officiellement la Direction de course par téléphone, ou par une demande écrite auprès d'un chargé des relations avec les concurrents, en précisant l'ES ou l'étape de réintégration souhaitée.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques avant le départ d'une étape de réintégration, ou du directeur de course du départ de l'ES avant réintégration.

- Pénalité pour retard ou avance à un CH :

10 secondes par minute de retard.

1 minute par minute d'avance.

- Pour une ou plusieurs ES « NON-COURRUE(S) » dans la même étape :

Pour chaque ES non courue intégralement, le concurrent réintégrant le rallye **se verra affecté d'un temps égal au temps du dernier classé (temps normal)** de ou des ES non courue(s), majoré des pénalités ci-dessous.

La pénalité de réintégration est de 10 minutes + 5mn par ES non-courue(s) intégralement(s).

Le concurrent, réintégrant le Rallye au départ d'une ES, sera repositionné dans la liste des admis à prendre le départ de l'ES de réintégration par le Directeur de course du départ de cette ES et décidera de l'écart à mettre entre lui et le concurrent précédent.

- Pour une étape entièrement « NON-COURRUE » :

Pour chaque ES non courue intégralement, le concurrent réintégrant le rallye **se verra affecté d'un temps égal au temps du dernier classé (temps normal)** de ou des ES non courue(s), majoré des pénalités ci-dessous.

La pénalité de réintégration est de 20 minutes + 5mn par ES non-courue(s).

Le concurrent réintégrant le Rallye à l'étape suivante sera repositionné dans la liste des admis à prendre le départ sur proposition du Directeur de course de l'épreuve et validation du collège des commissaires sportifs.

En tout état de cause, le Directeur de course ou le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif, le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Une réclamation auprès des Commissaires Sportifs obéit aux règles définies par ce règlement et sera formulée de manière écrite et signée du ou des réclamant(s).

Le droit d'appel s'exerce dans les conditions de la réglementation de la FRMSA, seule compétente pour juger des litiges relatifs au Maroc Historic Rally.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Un classement général scratch toutes catégories confondues déterminera :

- L'équipage vainqueur du **15^{ème} Maroc Historic Rally issu des catégories RMH et/ou jusqu'à J1 confondus**
- L'équipage vainqueur de la catégorie **J2 et K confondus**
- L'équipage vainqueur de la catégorie **E à G2/GR**
- L'équipage vainqueur du challenge **CFP 1600**
- La première **FEMME PILOTE**

Un classement toutes générations confondues sera affiché, à la fin de chaque étape, afin de déterminer l'ordre de départ de l'étape suivante.

Pour figurer au classement final, un concurrent doit obligatoirement avoir pris le départ de la dernière ES du rallye, et avoir rejoint le parc fermé final.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le **vendredi 15 mai 2026 à PARADIS PLAGE.**

